

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09 049 715 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré sous le n° E001843 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 <http://www.amf-france.org>. Garantie de 150.000 €, police n° 2-401.200 / RD000 23710L auprès d'AIG - 2 boulevard de la Gare 95210 St Gratien
- **Courtier en assurance de type B**, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr>.
- **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements** contrôlée par l'ACPR.
- **Agent immobilier**, détenteur de la carte de transaction immobilière n° 2154, délivrée par la Préfecture de l'Isère, sans détention de fonds.  
Garantie financière 120.000 €, police n° A61842519, près Galian - 89 rue de la Boétie 75008 Paris.  
RC pro, police n° 120 137 405, près MMA - 14 boulevard Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.
- **Gestion immobilière**, détenteur de la carte de gestion immobilière n° 2154, délivrée par la Préfecture de l'Isère.  
Garantie financière 120.000 €, police n° A62842518, près Galian - 89 rue de la Boétie 75008 Paris.  
RC pro, police n° 120 137 405, près MMA - 14 boulevard Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/>

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

### L'ENTREPRISE

La mission de CIF est exercée dans le cadre de la société « La Financière des Alpes », immatriculée auprès du tribunal de commerce de Grenoble sous le numéro RCS 504 997 693, code NAF/APE 6619B dont le siège social est situé 6 bis rue du Lieutenant Chanaron 38000 Grenoble. Coordonnées tél. : 04 76 96 25 92, fax : 04 76 86 17 81, mail : [contact@lafinancieredesalpes.com](mailto:contact@lafinancieredesalpes.com).

### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)**

Pour toute réclamation contactez votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) selon les modalités suivantes :

Par courrier : La Financière des Alpes 6B rue du Lieutenant Chanaron 38000 GRENOBLE

Par téléphone : 04 76 96 25 92

par e-mail : [contact@lafinancieredesalpes.com](mailto:contact@lafinancieredesalpes.com)

Le médiateur au sein de l'entreprise est Nicolas ALEXANKO.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Par réclamation, l'AMF vise les déclarations actant du mécontentement du client envers le professionnel. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. (Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 mise à jour les 24 avril et 20 novembre 2013).

En cas de rejet de votre réclamation, vous pouvez saisir le médiateur de l'ANACOFI 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, ou le médiateur de l'AMF 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

### **PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS**

<b>Promoteurs (liste non exhaustive)</b>			
<b>VINCI</b>	<b>COGEDIM</b>	<b>Bouygues Immobilier</b>	<b>NEXITY</b>
<b>Kaufman and Broad</b>	<b>URBAT</b>	<b>BLAIN Promotion</b>	<b>PROMEO</b>
<b>CORSEA Promotion</b>	<b>OGIC</b>	<b>Groupe CAPELLI</b>	<b>ICADE</b>
<b>Etablissements bancaires (liste non exhaustive)</b>			
<b>Société Générale</b>	<b>Crédit Foncier</b>	<b>BNP Paribas</b>	<b>Crédit Agricole</b>
<b>CIC</b>	<b>Crédit Mutuel</b>	<b>Banque Rhône-Alpes</b>	<b>Banque Populaire</b>
<b>Banque de Savoie</b>	<b>Banque Leyderner</b>	<b>BPE</b>	<b>LCL</b>
<b>Etablissements d'assurance (liste non exhaustive)</b>			
<b>April</b>	<b>CARDIF</b>	<b>Generali</b>	<b>ODDO ASSET</b>
<b>Vie Plus</b>	<b>AGEAS</b>	<b>UAF</b>	<b>SwissLife</b>
<b>Hodeva</b>	<b>Alptis</b>	<b>Mellife</b>	<b>Zéphir</b>

Aucun lien capitalistique n'existe entre « La Financière des Alpes » et ses partenaires. Seuls les principaux partenaires sont listés ci-dessus, les noms des autres compagnies avec lesquelles « La Financière des Alpes » détient un accord pouvant être communiqués sur simple demande.

### **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION**

La mission de conseil de « La Financière des Alpes » donne lieu à honoraire, cependant la société se laisse le droit d'exempter le client d'honoraires lorsque celui-ci réalise un contrat qui donne lieu à commissionnement par un de ses partenaires.

Lorsqu'une mission de conseil donne lieu à paiement d'honoraire, celle-ci sera nécessairement présentée dans le cadre de la lettre de mission, chiffrée et acceptée par le client avant tout engagement de ce dernier.

Pour tout acte d'intermédiation, l'intermédiaire est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60% de ceux-ci.

Le détail de la rémunération de l'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Fait à,                                    le :

Le conseiller

Fait à,                                    le :

Le(s) client(s)